

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-208 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

**Objet :** **PLU de VAULX-VRAUCOURT – Approbation de la procédure de modification simplifiée.**

La séance ouverte, Monsieur Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois du 20 septembre 2013 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VAULX-VRAUCOURT ainsi que l'arrêté communautaire n°2013-315 en date du 03 octobre 2013 soumettant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VAULX-VRAUCOURT à la consultation publique.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la commune de VAULX-VRAUCOURT a été confrontée à des problèmes d'urbanisme et a sollicité la modification de l'article 6 du règlement de la zone U afin d'en corriger la rédaction et la réduction de l'emplacement réservé n°1.

Monsieur le Président précise que le dossier d'étude et un registre ont été mis à la disposition du public au siège de l'intercommunalité et à la mairie de la commune de Vaulx-Vraucourt pendant 30 jours du 24 octobre au 22 novembre 2013, qu'un affichage spécifique a été réalisé en mairie de la commune de VAULX-VRAUCOURT et au siège de l'Intercommunalité et qu'une information a été publiée dans un journal d'annonces légales.

Considérant que les résultats de ladite consultation publique ne justifient aucun changement à la modification prévue et qu'aucune remarque des personnes publiques associées n'a été formulée.

Considérant que la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VAULX-VRAUCOURT,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 2 décembre et transmission en Préfecture le 2 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 02 décembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

